



Pau, le 24 novembre 2025

Mobilisation sociale : maintenir la pression de nos exigences !

Demain, mardi 25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, toutes les violences sexistes et sexuelles envers les femmes, dont les mineur·es victimes de violences sexuelles dans leur famille.

- 18h30 Place Saint-Ursule à Bayonne -

A l'heure où les financements des associations qui soutiennent les victimes sont gelés, voire baissés, mobilisons-nous pour lutter contre les violences du patriarcat et exiger une loi cadre intégrale contre les violences faites aux femmes, comme en Espagne.

Le mardi 2 décembre toutes et tous en grève contre l'austérité et pour nos salaires :

- 10h30 Rassemblements Place Clemenceau à Pau et 10h30 aux Halles de Bayonne.

Par notre mobilisation depuis septembre, nous avons obtenu l'abandon du vol de 2 jours fériés et le décalage de la réforme des retraites, en vue de son abrogation. Le 1er ministre a aussi été contraint de s'engager à ne pas utiliser le 49-3. Toutefois, des régressions nombreuses et graves du budget Bayrou demeurent <https://fsu.fr/le-2-decembre-toutes-et-tous-mobilise%C2%B7es-contre-lausterite-et-pour-nos-salaires/>

Collèges : lutter contre les inégalités

« Choc des savoirs » : Après la publication des premiers résultats de son enquête en début de semaine, le SNES-FSU publie aujourd'hui des résultats plus détaillés. Groupes de niveau, tri des élèves, absence de moyens, conditions de travail dégradées : **il est temps d'en finir avec le « choc des savoirs » !** <https://www.snes.edu/article/groupes-de-niveau-la-nouvelle-enquete-du-snes-fsu/>

SEGPA : Tandis que le privé sous contrat accueille très peu de SEGPA, ces sections se concentrent dans les grands collèges de l'éducation prioritaire. <https://www.snes.edu/article/segpa-ou-en-est-on/>

Protection Sociale Complémentaire : limiter les dégâts de la réforme néo-libérale.

Cette **réforme**, voulue par E. Macron, a été **imposée** par l'ordonnance de février 2021. Elle étend à la fonction publique le système de protection sociale complémentaire créé en 2016 dans le secteur privé.

Depuis lors, la FSU ne cesse de **dénoncer** cette réforme (...) car elle rompt les solidarités inter et intra générationnelles, aggrave la marchandisation de l'assurance maladie et conforte un système dual (sécu/complémentaire) coûteux, inefficace et inégalitaire. (...)

La FSU n'a depuis cessé de chercher à **limiter les effets négatifs** de cette réforme, dans le cadre des nouvelles règles de négociations dans la Fonction publique qui imposent de signer des accords afin de peser sur les négociations (...).

La FSU n'a pas voté pour l'attribution du marché à la MGEN et s'est opposée à l'obligation d'adhésion à un contrat choisi par l'employeur. Dans le **cadre contraint imposé par le gouvernement**, le SNES-FSU **revendique** la liberté de choix de la mutuelle, un allègement des cotisations pour les plus basses rémunérations, un allègement des cotisations pour les enfants, le re-couplage des volets santé et prévoyance pour que toutes et tous soient couvert·es par la compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt de travail long et en cas d'invalidité, la remise à plat de la situation des retraité·es. Le SNES et la FSU travaillent contre le projet politique libéral qui consiste, par cette réforme, à créer un système de protection sociale marchand et lucratif dont la fonction est de faciliter le **démantèlement de la sécurité sociale**. Ils restent mobilisés pour défendre la Sécu et imposer la prise en charge à **100 %** des soins prescrits par la **sécurité sociale**.

Le co-secrétariat départemental :

Sami Bouri, Nicolas Garret, Isabelle Soulé

Mépris du Ministre de l'EN

Après les pseudo-révélation (chaque Ministre de l'EN fait de même) sur la scolarisation de ses enfants, le Ministre Geffray a fait preuve de grave irrespect à l'égard des personnels et leurs représentant·e-s, de toute la communauté éducative, en n'honorant pas le CSE du 20/11/25 qu'il avait lui-même déjà reporté, pour privilégier une action médiatique.

C'est malheureusement illustratif de l'état de déliquescence avancée dans lequel se trouvent les relations professionnelles et partenariales dans la fonction publique, en particulier dans l'EN.

Un communiqué intersyndical unanime a été publié par les organisations :

<https://www.snes.edu/article/communiqué-des-organisations-syndicales-et-associations-representees-au-cse/>

CDEN du 17/11/2025

La séance du CDEN était essentiellement consacrée au premier degré et a été l'occasion pour la délégation FSU de rappeler la surcharge de travail des directrices et des directeurs d'école. Le Dasen a été particulièrement à l'écoute sur cette question. Cependant, d'autres points soulevés tels que les problèmes en lien avec les restructurations achevées (ex : Errobi - Cambo) ou à venir de collèges de notre département n'ont pas reçu des représentants du Conseil général la prise en compte véritable espérée. Enfin, l'annonce d'un groupe de travail sur les SEGPA et la mise en place d'interventions croisées PE spécialisés - professeurs du second degré en classe de sixième suscitent nos interrogations. Le Snés-FSU sera extrêmement vigilant sur la question de la prise en compte de la difficulté scolaire par les seuls PE spécialisés de SEGPA en classe ordinaire dans les douze collèges du département concernés.

La rentrée scolaire 2025 a été particulièrement compliquée.

Structurellement, il est impossible de répondre à toutes les notifications émises par la MDPH et parallèlement des AESH démissionnent.

Suite au GT avec l'ensemble des pilotes de PIAL concernés, il apparaît que l'EN a un wagon de retard avec les notifications émises par la MDPH. Sont concernés environ 150 à 200 jeunes.

Le Dasen déclare que cela n'est pas acceptable et qu'il faut y répondre.

Mutations inter-académiques :

Le SNES-FSU à votre écoute pour vous conseiller

La circulaire du rectorat a été publiée. Elle est téléchargeable sur la page dédiée du site du SNES académique, sur lequel vous trouverez par ailleurs toutes les informations :

<https://www.bordeaux.snes.edu/Mutations-inter.html>

Nouveauté 2025 : il n'y a plus la phase de passage par le chef d'établissement pour signer les documents et vérifier les pièces justificatives. Dorénavant la/le demandeuse/eur dépose elle/lui-même sa demande dans Colibris, et seul le dossier médical doit-être envoyé par courrier à la DPE.

Ouverture du serveur pour saisir les vœux jusqu'au 26 novembre à midi. Téléchargement des confirmations de demande de mutation le 27.

2 décembre 2025 : date limite de transmission à la DPE via Colibris de la confirmation de demande de mutation signée et accompagnée des pièces justificatives. Le dossier médical, dont le signalement doit-être fait préalablement dans Colibris, doit parvenir par courrier au rectorat au plus tard le 2 décembre 2025. Il doit contenir sous pli confidentiel tous les documents mentionnés dans la circulaire rectorale du mouvement inter-académique 2026. Le **SNES-FSU** a demandé une audience en décembre afin de présenter à l'administration les dossiers médicaux des syndiqué·es. Les barèmes retenus seront affichés dans SIAM du 9 au 26 janvier, cette dernière date étant la limite pour contester.

Le MEN a fixé au 06 février la date limite de participation tardive, d'annulation ou de modification de la demande (sous conditions).

Résultats du mouvement inter : le 11 mars.

A l'issue de la communication des résultats, le secteur emploi de la section nationale du SNES-FSU prendra le relai pour accompagner les collègues dans un éventuel recours.

Pour votre demande de mutation, prenez contact avec la **section académique** : permanence@bordeaux.snes.edu ou remplissez une fiche de suivi syndicale via votre espace adhérent, rubrique ma demande de mutation pour être contacté·e par un·e permanencier·e.